

**La navigabilité des aéronefs étatiques**

De la conception à la maintenance

But

Cette formation permettra aux auditeurs de connaître et de comprendre, pour les aéronefs étatiques (militaires et d'état), le concept de navigabilité, le système réglementaire, la notion d'autorités aéronautiques.

Elle présente la réglementation étatique (décrets, arrêtés et instructions EMAR) ainsi que l'organisation mise en place pour appliquer cette réglementation. À l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la connaissance du milieu de la navigabilité étatique et la compréhension de la manière dont les différents acteurs travaillent ensemble.

Esprit Général

Le décret n° 2013-367 du 29 avril 2013 intègre et adapte pour les aéronefs étatiques français (militaires ou utilisés par l'état) les principes de navigabilité introduits par la convention de Chicago et les réglementations de l'aéronautique civile européenne et française dont ils sont exclus.

Le concept de navigabilité des aéronefs étatiques sera développé par la présentation de l'ensemble des activités qui sont conduites au cours de la vie d'un aéronef étatique, de la conception et de la production à l'exploitation : certification de la définition, maintien et suivi de cette certification en exploitation.

Les notions d'agrément des organismes de conception, de production, de gestion du maintien de la navigabilité et d'entretien, seront étudiées dans ce contexte étatique.

Prérequis**Niveau du stage : Base / Perfectionnement**

Tous ingénieurs et cadres appartenant aux industries aéronautiques ou ayant à intervenir dans le domaine de la navigabilité en milieu étatique, sans formation préalable au domaine traité.

Durée et emploi du temps

Le stage dure 3 jours (18 heures).

**Benjamin ASTRUC**

Expert Technique Référent Navigabilité

**Date
PARIS****Programmé****9 au 11 Juin 2027**Catalogue Complet
des formations

* Conditions Générales



01 41 08 01 01



contact@eurosae.com



Sommaire

- Comprendre la notion de navigabilité des aéronefs étatiques et sa relation avec le contexte réglementaire
 - Présentation des textes généraux relatifs à la navigabilité et de la réglementation des aéronefs étatiques :
 - Décret n°2013-367 modifié aux règles d'utilisation, des aéronefs militaires et d'Etat
 - Arrêté du 3 mai 2013 fixant les attributions de l'autorité technique et des autorités d'emploi...
 - Arrêté du 3 mai 2013 fixant les conditions de délivrance, de maintien, de modification, de suspension ou de retrait des certificats de type...
 - Arrêté du 3 mai 2013 fixant les règles d'immatriculation
- Découvrir ce que signifie "établir la navigabilité" au travers :
 - De la conception :
 - Définitions du certificat de type
 - Supplément au certificat de type
 - Instruction ministérielle fixant les exigences et des dispositions complémentaires en matière de navigabilité
 - Étapes de la certification de type, le contenu du certificat de type, les obligations du titulaire, les manuels, les modifications et réparations
 - Agréments d'organisme de conception : éligibilité organisation, bureau de navigabilité, système d'assurance conception, prérogatives
 - De la production :
 - Étudier les agréments d'organisme de production : critères d'agrément, contexte de l'agrément, évaluation, termes d'agrément, prérogatives
 - De la certification de navigabilité
- Découvrir ce qu'est "maintenir la navigabilité" au travers :
 - Du processus de maintien de navigabilité :
 - La notion de programme de maintenance, consignes de navigabilité, service bulletin...
 - Les agréments d'organismes de gestion de maintenance
 - Des opérations de maintenance :
 - Organisations et rôles des organismes de maintenance.
 - Les manuels de spécification d'organisme de maintenance
 - L'assurance qualité maintenance
 - De l'approbation pour remise en service

Pour faire une demande

Bulletin d'inscription

* Conditions Générales